Département du Pas de Calais
Arrondissement de Saint-Omer
Canton de Lumbres
Commune de Wisques

ARRETE DU MAIRE N°03
Portant sur l'interdiction de Stationnement et Restriction de circulation Route de Setques propriété VANDROMME face au N°14
Travaux D'alimentation basse tension

Nous, Maire de la Commune de Wisques
Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et L.2213.1,
Vu le règlement général de police de la Commune,
Considérant les Travaux D'alimentation basse tension route de Setques pour Monsieur VANDROMME propriété face au N°14
Qui seront Réalisés par l'entreprise RESEELEC 32 rue Denis Papin BP 70059 62510 ARQUES Vu l'avis favorable de la commune de WISQUES, arrêté du 6 juillet 2020
Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

ARTICLE 1 :
La circulation sera réglementée route de SETQUES/ RD208E1 à la limite de la propriété de monsieur VANDROMME, – face au N°14 – à partir 3 aout 2020 pour 4 semaines - afin de réaliser les travaux sus indiqués.

ARTICLE 2 :
Pendant cette interdiction, la circulation route de Setques s'effectuera par sera chaussée rétrécie dans le sens Setques/ Longuenesse et le stationnement y sera interdit au numéro concerné et aux numéros voisins

ARTICLE 3 :
La pose, l'entretien et l'exploitation de la signalisation verticale temporaire réglementaire de type rétro réfléchissant sera assurée par les soins et aux frais de l'entreprise RESEELEC.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et en mairie de WISQUES.

ARTICLE 5 : La commune de WISQUES décline toute responsabilité en cas d'accident.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :
Monsieur le Sous-préfet de Saint-Omer,
Monsieur le commandant de la Gendarmerie de Lumbres,
Monsieur le Directeur de la maison de Département à Lumbres,
Monsieur le Directeur de la société RESEELEC,
Monsieur le Maire.

Fait à Wisques, le 6 juillet 2020

Le Maire

MAIRIE DE WISQUES P-de-C

Accusé de réception en préfecture
062-21[illegible]-20[illegible]706-03-AI
Date de télétransmission : 09/07/2020
Date de réception préfecture : 09/07/2020